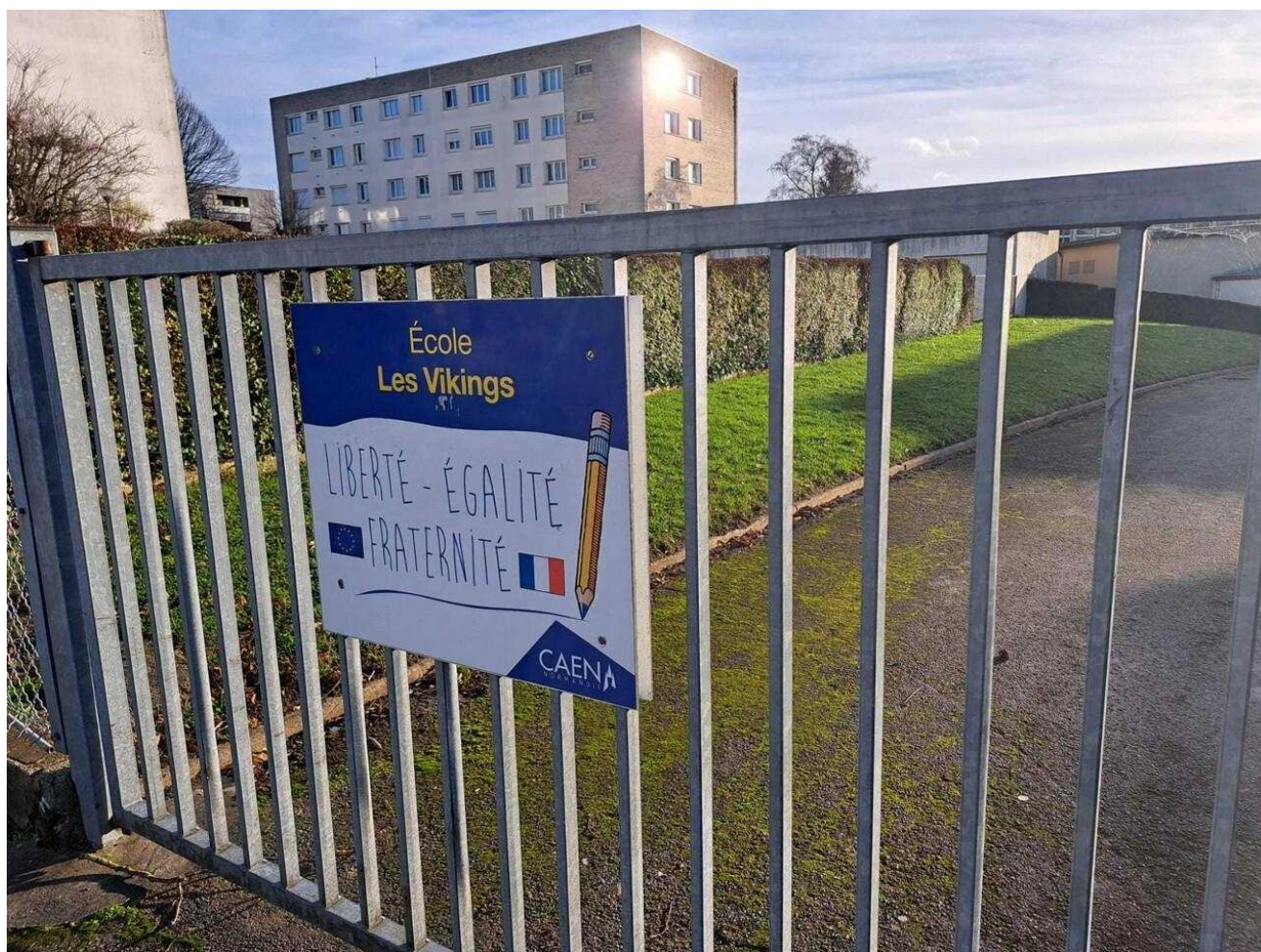


Rentrée scolaire à Caen : votre enfant a 3 ans ? Ça y est, vous pouvez l'inscrire à l'école

La Ville de Caen a lancé, ce lundi 25 mars 2024, les inscriptions des enfants âgés de 3 ans pour la rentrée scolaire de septembre. La démarche ne s'adresse pas à tout le monde.



Les inscriptions scolaires à Caen pour la rentrée de septembre 2024 s'effectuent du 25 mars au 26 avril.

Avant d'autres communes de l'agglomération Caen la mer, la Ville de Caen (Calvados) ouvre ce lundi 25 mars 2024 les inscriptions pour la prochaine année scolaire. Le 3e trimestre n'a pas encore commencé dans les 54 écoles publiques de la cité ducale, que la rentrée se prépare déjà.

Une démarche obligatoire pour des situations particulières

La démarche se fait en plusieurs temps. Les familles concernées ont jusqu'au vendredi 26 avril pour l'accomplir. Elle s'adresse de toute façon à des groupes ciblés, pour des enfants nés en 2021, qui ont donc 3 ans avant le 31 décembre :

les nouveaux arrivants à [Caen](#) ; les habitants qui doivent changer d'école après un déménagement en ville ; les foyers qui passent d'une école privée ou de l'instruction en famille à un établissement public.

Inscription en ligne ou dans les quartiers

Comme l'an dernier, la Ville de [Caen](#) permet l'inscription des enfants via deux canaux. En priorité en ligne, sur le site du Kiosque Famille, où l'on peut "obtenir le certificat d'inscription de l'école de secteur ou établir la demande de dérogation", si le certificat "ne correspond pas à l'école souhaitée".

Ou sur place, dans l'un des quatre pôles de vie des quartiers.

[Au Théâtre de Caen, un spectacle de magie nouvelle innovant et époustouflant](#)

L'inscription peut également se faire à la Direction de l'éducation, à l'Hôtel de ville, mais pour des cas précis. Soit pour des familles ne résidant pas à [Caen](#) ; soit pour évoquer une "situation particulière" (enfant avec handicap, "situation administrative spécifique", etc).

Rendez-vous obligatoire avec les directeurs d'école

La mairie le rappelle, l'inscription, pour être confirmée, doit être suivie d'un rendez-vous avec la direction de chaque école "avec le certificat reçu" : "Cette démarche reste indispensable pour que l'enfant soit prévu dans les effectifs de la rentrée."

[Des poussières "aussi cancérogènes que l'amiante" dans un lycée de Caen : un atelier fermé](#)

Pour remplir le dossier d'inscription, la liste des pièces à fournir est à retrouver sur le site dédié de la Ville.